

Direction : Direction Générale

Administration Générale

REF : AdminGEN2007003

Signataire : JD/MB

OBJET : Charte de coopération et de développement entre la ville d'Aubervilliers et le département de la Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant le travail entre le conseil général de la Seine-Saint-Denis et certaines communes sur une charte de coopération et de développement afin de progresser dans les politiques de service public,

Considérant la volonté de poursuivre et d'intensifier la coopération entre le conseil général et la commune d'Aubervilliers sur quatre grands domaines (développement social et affirmation des droits de la personne, actions éducatives, aménagement porteur de développement économique, social et urbain, valorisation de l'environnement pour améliorer la qualité de la vie),

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : autorise le maire à signer la charte de coopération et de développement avec le département de la Seine-Saint-Denis .

Le Maire